

Editorial

Dialogue, cohésion, action

Les 2 et 3 octobre, à l'occasion d'un séminaire exceptionnel associant les membres du Conseil d'administration du Cisme et les présidents d'associations régionales de SSTI, des positions ont été esquissées, afin de créer les conditions favorables à la réalisation, pour les années à venir, des missions dévolues par la loi aux Services de santé au travail.

5 thèmes stratégiques ont été identifiés :

- la modification du cadre réglementaire,
- la mise en place d'une GPEC de branche,
- le développement de systèmes d'information interopérables,
- l'étude des modalités d'appel de cotisation cohérentes entre SSTI,
- l'harmonisation de la formation et du fonctionnement des associations régionales de SSTI.

Ces sujets ont de fortes implications dans la vie des Services. Le Président Lesimple a donc souhaité rencontrer les dirigeants des SSTI dans leur contexte régional, afin d'assurer la plus grande adhésion aux positions du Cisme, et en enrichissant ou complétant ces dernières par ces échanges directs.

Dans le courant du mois de janvier, plusieurs rencontres ont été organisées : en Ile de France, Moselle, Normandie, Midi-Pyrénées, PACA-Corse et Bretagne. Les représentants des SSTI ont ainsi pu présenter au Président Lesimple leur contexte régional et échanger sur les positions retenues à ce stade par le Cisme pour anticiper leur déclinaison dans l'activité réelle des Services.

L'intérêt de ces réunions a été confirmé, et le Président Lesimple a pu réaffirmer son souhait de pouvoir être accueilli prochainement dans chaque région.

Plan Santé au Travail 2015-2019

Les orientations du PST 3 validées par le Coct

Réuni ce mardi 27 janvier, le comité permanent du Comité d'orientation des conditions de travail (Coct) a validé les orientations du prochain Plan Santé au Travail pour la période 2015-2019.

Dans un communiqué de presse publié sur le site officiel du Ministère du Travail, le Ministre François Rebsamen a confirmé avoir validé les orientations du 3^{ème} Plan Santé Travail dégagées par le Coct, dont le comité permanent s'est réuni le 27 janvier dernier.

Agencées sur 7 axes de travail, ces orientations sont "l'expression d'une ambition partagée entre l'Etat et les partenaires sociaux", et se déclinent comme suit :

- 1. **Faire de la prévention des risques une priorité**, en rupture avec une approche qui fait prévaloir la réparation.
- 2. **Développer l'accompagnement des travailleurs et des entreprises** dans la prévention de la rupture des parcours professionnels en lien avec l'état de santé et favoriser leur maintien en emploi.
- 3. **Accompagner les entreprises** dans leur démarche "Qualité de vie au travail".
- 4. **Simplifier le droit** pour renforcer l'efficacité et l'effectivité des règles pour une plus grande protection des salariés, notamment dans les PME/TPE.
- 5. **Prioriser certains risques** pour renouveler la prévention d'accidents et de l'usure professionnelle.
- 6. **Rassembler et mettre en perspective les données de Santé au travail** pour aboutir à un système d'informations plus lisibles, partagées entre tous les acteurs, et davantage mises au service de l'action en matière de prévention.
- 7. **Améliorer la complémentarité opérationnelle des acteurs** de la Santé au travail pour renforcer l'efficacité de l'action publique et privée dans le domaine de la Santé au travail.

On retrouve ainsi des points qui font sens au regard de l'action que mènent les SSTI et le Cisme. Il convient désormais d'attendre l'expression concrète des objectifs et la place attendue des Services de santé au travail dans leur réalisation pour en mesurer toute la portée. ■

ACTUALITÉ PROFESSIONNELLE

- » Mission "aptitude – médecine du travail" Page 2. Audition du Cisme.
- » Assemblée Générale du Cisme à Dijon Page 4. Appel à candidatures au poste d'administrateur du Cisme.
- » Compte personnel de prévention de la pénibilité Page 4. Vers une simplification du C3P ?
- » Dares Analyses Page 5. Conditions de travail des salariés en 2013.

NÉGOCIATIONS DE BRANCHE

- » Négociations collectives Page 6. La négociation portant sur les salaires pour 2015 a été ouverte.

ACTUALITÉ RH

- » Commission RH Page 7. Élaboration d'un référentiel de compétences.

MÉDICO-TECHNIQUE

- » Focus sur le groupe ASMT FMP et ses productions Page 8. Fiches Médico-Professionnelles : outil d'aide à l'utilisation des Thésaurus.
- » Journée Médecins-Relais le 16 juin 2015 à Paris Page 10. Nouvelle réunion du réseau des médecins-relais des SSTI.

JURIDIQUE

- Page 12. Avis médical et défaut d'agrément du SSTI.
- » AGIRC / ARRCO Page 13. Reconnaissance du statut d'assimilé cadre pour les personnels relevant de la classe 12 de la CCN.
- » Réforme de la formation professionnelle Pages 14 à 16. Loi du 5 mars 2014 n° 2014-288 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale.

N'oubliez pas !

23-24 ET 25 AVRIL 2015

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU CISME
DIJON